

LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE

La stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité adoptée en 2016 vise premièrement à renforcer l'UE. L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie commune grâce à une vision commune et à une action conjointe. En conséquence, un certain nombre d'initiatives ont été lancées, la coopération structurée permanente (CSP) et le Fonds européen de la défense (FED) étant les plus importantes dans le domaine de la promotion de la coopération et de l'industrie européennes dans le domaine de la défense.

La CSP a été lancée en 2017 dans le but de renforcer la coopération des États membres de l'UE en matière de défense, de développer conjointement des capacités de défense, d'investir dans des projets communs et d'améliorer l'état de préparation opérationnelle des forces armées. Aujourd'hui tous les États membres de l'UE, à l'exception de Malte et du Danemark, participent à la CSP et il y a actuellement 47 projets de la CSP en cours. Une évaluation stratégique de la CSP est prévue en 2020, ce qui devrait donner une image plus claire de la direction que prend la mise en œuvre de la CSP, non seulement en termes de projets, mais aussi en termes de respect des engagements pris par les États membres lors de leur adhésion à la CSP. La participation des pays tiers aux projets de la CSP est une question encore en suspens à laquelle il faudra trouver une solution.

Le Fonds européen de la défense (FED) a été créé dans le but de renforcer la base industrielle et technologique du secteur de la défense afin de favoriser la participation des PME et de leurs idées novatrices, contribuant ainsi à renforcer le développement des capacités de défense de l'Europe. La Commission européenne a lancé le concept du FED en 2017. Il comprend deux volets : la recherche – destinée à soutenir des projets de recherche communs et créer des technologies de défense innovantes, financés à 100 % par le budget de l'UE, et les capacités – destinées à encourager les entreprises et les pays de l'UE à collaborer au développement conjoint de produits de défense et à l'acquisition de technologies de défense.

La nouvelle Commission européenne s'est dotée d'une nouvelle direction générale chargée de l'industrie de la défense et de l'espace (DG Défense). La nouvelle DG est ajoutée au portefeuille du commissaire chargé du marché intérieur responsable de trois domaines : l'économie et la société numériques, l'industrie européenne et le marché unique, et l'industrie de la défense et de l'espace. Dans les domaines de l'industrie de la défense et de l'espace, la nouvelle DG gèrera le Fonds européen de la défense, qui cofinancera les projets industriels et de recherche communs ; garantira un marché européen des équipements de défense ouvert et concurrentiel et assurera le respect des règles de l'UE en matière de marchés publics dans le domaine de la défense ; mettra en œuvre le plan d'action sur la mobilité militaire en coopération avec la direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (DG MOVE) ; encouragera une industrie spatiale innovante dans l'UE ; et mettra en œuvre le futur programme spatial qui englobera le système global de navigation par satellite européen (Galileo), le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS), et le programme européen d'observation de la Terre (Copernicus).

L'initiative pour améliorer la mobilité militaire en Europe vise à accélérer et à rendre plus efficace le déploiement transfrontalier des équipements et du personnel. La mobilité militaire est l'un des domaines de coopération entre l'UE et l'OTAN les plus performants. Au niveau de

l'UE, conformément au plan d'action de la Commission présenté en 2018, les activités analogues sont menées dans le cadre du projet de la CSP relatif à la mobilité militaire et par des groupes de travail de l'Agence européenne de défense (AED) qui œuvrent à l'harmonisation de la législation et des procédures.

Au cours de la prochaine période, la Commission européenne devrait définir les projets prioritaires d'infrastructure à double usage (militaire et civile) éligibles au financement de l'UE. L'objectif premier de ce projet est de lever tous les obstacles à la mobilité d'ici à 2024, le succès dépendant de l'ambition du budget à long terme de l'UE pour 2021-2027 et de l'allocation d'une enveloppe appropriée pour la mobilité militaire.

Points de discussion (proposés) :

- Les obligations des États membres participant à la CSP devraient-elles être réévaluées ou les participants devraient-ils plutôt se concentrer sur la mise en œuvre ?
- Comment la participation à la CSP de pays tiers pourrait-elle devenir une valeur ajoutée pour l'UE ?
- De quelle manière les PME contribuent-elles à l'industrie de la défense ?
- La nouvelle direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace permettra-t-elle une gestion plus efficace du Fonds européen de la défense ?

